



Projet Educatif Local de la communauté de Communes du Canton d 'Etrépagny

"Ouvrer, tous ensemble, pour organiser et/ou créer les conditions pour que chaque enfant et adolescent devienne un citoyen épanoui, libre et autonome, capable de prendre place dans la société et de devenir acteur de son évolution »,

Telle est la finalité de l'action communautaire en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Le projet éducatif local décline les orientations et valeurs partagées afin d'assurer la cohérence et la qualité des temps de vie de l'enfant et du jeune sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Il repose sur le respect, dans tous les espaces éducatifs, de sept principes, vecteurs de la réussite individuelle, scolaire et sociale :

- ❖ prendre l'enfant dans sa globalité
- ❖ favoriser l'ouverture d'esprit
- ❖ inscrire tout au long de la vie les principes d'éducation, d'évolution et de formation permanente
- ❖ favoriser l'épanouissement individuel et collectif
- ❖ défendre le principe de non exclusion
- ❖ impulser des démarches d'entraide et de solidarité
- ❖ permettre aux jeunes d'accéder à une citoyenneté participative par la responsabilisation et l'action

Le projet éducatif local se décline sur trois axes:

1. l'amélioration de la qualité de l'accueil des enfants, des jeunes, des familles

Exemples d'actions :

Développement des temps et des variétés de prise en charge des enfants et des jeunes

Création d'un espace d'accueil des familles

Création d'une ludothèque

Création d'un multi accueil

Formation des intervenants

Réorganisation des inscriptions aux accueils loisirs

2. une meilleure communication auprès des populations et entre les intervenants

Exemples d'actions :

Meilleure diffusion par les élus des actions mises en place

Amélioration de la communication sur le net

Enquêtes sur les attentes

Rapprochement du RAM dans la Maison des services de proximité

Co organisation de temps à thème vers les enfants, les jeunes, les familles

3. la coordination de l'action éducative et la concertation de tous les partenaires : institutions, associations, services municipaux, parents, enfants et jeunes

Exemples d'actions :

Création d'un REAP

Organisation d'actions coordonnées

Animations coordonnées au sein du collège